

Federal Court of Appeal

Date: 20160127

Dossier : A-501-14

Référence: 2016 CAF 32

[TRADUCTION FRANÇAISE]

CORAM: LE JUGE EN CHEF NOËL

LA JUGE GAUTHIER

LE JUGE WEBB

ENTRE:

SAFWAN ALBATAL

appelant

et

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

intimé

Audience tenue à Ottawa (Ontario), le 27 janvier 2016. Jugement rendu à l'audience à Ottawa (Ontario), le 27 janvier 2016.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE GAUTHIER





Federal Court of Appeal

Date: 20160127

Dossier : A-501-14

Référence: 2016 CAF 32

CORAM: LE JUGE EN CHEF NOËL

LA JUGE GAUTHIER

LE JUGE WEBB

ENTRE:

SAFWAN ALBATAL

appelant

et

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (Prononcés à l'audience à Ottawa (Ontario), le 27 janvier 2016.)

LA JUGE GAUTHIER

[1] M. Safwan Albatal interjette appel de la décision de la juge Elizabeth Heneghan de la Cour fédérale ayant rejeté sa demande de contrôle judiciaire de la réponse du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à la demande qu'il avait présentée conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C., 1985, ch. A-1).

- [2] La juge Heneghan a conclu que la question revêtait un caractère théorique, étant donné que le ministre avait fourni tous les dossiers en sa possession et dont il a la garde en ce qui concerne la demande de M. Albatal. Elle a souligné que les soupçons de M. Albatal quant à l'existence d'autres dossiers ne constituaient pas un motif suffisant pour qu'elle ordonne au ministre de prendre des mesures supplémentaires.
- [3] Après avoir écouté et examiné les arguments de M. Albatal, nous n'en avons recensé aucun qui nous permettrait d'intervenir. L'appel est donc rejeté avec dépens.

« Johanne Gauthier » j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

APPEL D'UNE DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE DATÉE DU 29 OCTOBRE 2014, DOSSIER Nº T-1393-13 (2014 CF 1026)

DOSSIER: A-501-14

INTITULÉ: SAFWAN ALBATAL c LE

MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

LIEU DE L'AUDIENCE : Ottawa (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 27 JANVIER 2016

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE EN CHEF NOËL

LA JUGE GAUTHIER

LE JUGE WEBB

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LA JUGE GAUTHIER

COMPARUTIONS:

Safwan Albatal APPELANT

Patrick Bendin POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

William F. Pentney Sous-procureur général du Canada

Ottawa (Ontario)

POUR L'INTIMÉ